



Dans une adresse, mardi soir, à la nation haïtienne, le président de la République Michel Joseph Martelly a indiqué qu'aujourd'hui il avance droit vers les élections, en créant le Conseil électoral provisoire en publiant l'arrêté nommant ses membres. Le président Martelly a donné la garantie que le gouvernement mettra à la disposition du CEP « tous les moyens nécessaires » pour faciliter la tenue de bonnes élections dans le pays cette année.

Le chef de l'Etat a souligné toutes les concessions qu'il a été obligé de faire en rapport avec l'accord d'El rancho pour arriver à cet étape du processus. Il cite, notamment la mise en place d'un gouvernement d'ouverture, changement au sein du CTCEP, l'amendement de la loi électorale.

« J'ai fait des concessions que je ne devrais pas faire, que je n'étais pas obligé de faire, des concessions que personne n'a fait et que je n'ai demandé à personne de faire », a déclaré Michel Martelly.

Le chef de l'Etat en a profité pour fustiger le groupe des 6 sénateurs, qui selon lui refusent d'aller vers les élections en ne voulant pas respecter les termes de l'accord d'El rancho.

Haïti-Election: « Aujourd'hui j'avance droit vers les élections », dixit Michel Martelly (+ VIDEO)

Écrit par RLJ/HPN

Mercredi, 07 Mai 2014 06:39

« J'ai accepté de donner parce je recherche l'équilibre. Je crois dans le dialogue et, la démocratie ne peut se faire sans le dialogue », a martelé le président.

Pour ceux qui critiquent sa décision de publier l'arrêté nommant les membres du conseil électoral provisoire pour organiser les prochaines élections, le président rappelle que c'était son devoir de mettre en place l'institution électorale par rapport à ce que stipule l'accord d'El Rancho.

Le président souhaite déjà bonne chance aux membres du CEP, et dit attendre l'installation de ses membres pour qu'ils puissent exercer leur mandat.

A rappeler que le président de la République Michel Joseph Martelly, conformément aux articles 7 et 8 de l'Accord d'El rancho a, par Arrêté en date du 6 Mai 2014, procédé à la création du Conseil Electoral Provisoire et à la nomination de ses membres.

{youtube}ncEnVKzAM6Y{/youtube}